

Les élus adoptent un label pour les enfants défavorisés ou en situation de handicap

Lors du conseil municipal, il a été décidé que le label loisirs équitables de la CAF (Caisse d'allocations familiales) allait remplacer les aides VACAF, allouées aux Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté des enfants, mais aussi l'accès aux droits et l'inclusion des enfants en situation de handicap. Les critères d'attribution n'étant pas clairement définis, le label en est au stade expérimental.

L'aide d'un montant de 3 356 € est donc accordée, pour cette année, selon des critères de « pauvreté » du territoire et du nombre de personnes en situation de handicap, recensés pour une commune standard.

En contrepartie, le gestionnaire s'engage à respecter une série de critères comme l'accueil des enfants et des familles en situa-

tion de fragilité sociale et économique ou encore proposer une tarification adaptée.

Le Département subventionne les travaux place de l'église

Le conseil municipal a aussi sollicité auprès du Département une subvention de 129 878 € au titre de la dotation territoriale 2019-2020, sur un budget définitif de 865 856 €. Cette subvention valide son attribution pour l'aménagement de la place de l'église, la rue des Hautins de la Crotte et la rue du Champ Collomb, qui vise notamment à réinscrire l'église dans un environnement plus unitaire, à sécuriser les pratiques piétons/cycles sur la rue de l'église, à réduire la place accordée à la voiture et à rendre plus visible la vigne communale et le Monuments aux morts.

Par ailleurs, Ornex a entrepris



Les travaux de la vélo-route débiteront début juillet, a annoncé la municipalité. Photo Le DL/G.D.

en 2013 et 2014 deux campagnes de remplacement des points d'éclairage public en utilisant la technologie à vapeur de mercure.

À ce jour, il reste sept points lumineux à traiter : un rue des Eycherolles, quatre rue de la Ferme et deux rue de Bossy. Le montant total des travaux est de 9 872 € TTC.

Enfin, une demande de sub-

vention de 15 000 € a été adressée à l'État, dans le cadre de l'appel à projet de la DETR au titre de l'année 2019. Il s'agit d'aménager une piste cyclable reliant la promenade des Tattes (route de Vésegnin à la route de Brétigny), le long du cours d'eau le Nant de Villard. 50 000 € seront affectés à ces travaux qui seront réalisés cette année.